82e ANNEE. — N° 61. MERCREDI 19 AOUT 1942.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
6 mois — 34 fr. | 1 an — 62 fr.
Autres Départements
6 mois — 36 fr. | 1 an — 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 2 francs

50c.

Administration
CAHORS -- 1, Rue des Capucins, 1 -- CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT† (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace). 3 fr. »
RÉCLAMES (— d° —). 4 fr. »
CHRONIQUE LOCALE (— d° —). 6 fr. »

50c.

Le deuxième front

IL EST SOUVENT question, ces temps-ci, du deuxième front. Façon de soutenir seuls le poids de la guerre, non par dévouement certes, Et justement, c'est que les Russes commencent à en avoir assez de parler, car pour messieurs les Anglais il serait bien le premier ! mais parce que leurs « alliés » ne mettent aucun empressement à les relever de la consigne de mourir à leur place. Moscou appelle à l'aide désespérément. Leur pays a beau être grand, les Russes le voient se rétrécir de jour en jour. Ils en ont déjà perdu d'immenses régions, les plus riches, les plus fertiles, les plus industrieuses. Ils sentent leur territoire se rétrécir sous leurs pieds tandis que l'invasion gagne continuellement. Et pendant qu'ils luttent sans répit depuis plus d'un an, ils se demandent sans joie ce que font dans leur île les soldats britanniques !

Suivant ce que disait M. Winston Churchill et les gouvernants de Londres, ils ont réussi à constituer une armée — après trois ans de guerre on ne peut pas dire qu'il soit trop tôt ! Bref, ils se flattent d'avoir enrôlé, équipé, encadré et entraîné près de trois millions de soldats ! Des soldats auxquels il ne manque plus que de combattre pour être des combattants.

On suppose que l'Etat-Major anglais apprend à faire la guerre en jouant avec eux sur le terrain de manœuvre comme les enfants jouent sur une table avec des soldats de bois ou de plomb. De sorte que dans un conflit provoqué par l'Angleterre on voit se battre des soldats du monde entier excepté des soldats anglais — lesquels occupés à faire l'exercice ou la corvée de pommes de terre dans la cour de leurs casernes s'offrent parfois la distraction en prenant le thé de se mettre au balcon pour regarder mourir ceux dont le sacrifice doit être assez récompensé s'il assure le salut et la grandeur de la Grande-Bretagne!

Les Russes sont en train d'apprendre ce que valent les Anglais en qualité d'alliés et que de leur part il y a toujours, sous une forme ou sous une autre, quelque Dunkerque à redouter. Les Serbes et les Grecs l'ont éprouvé après nous. C'est bien le tour des Russes d'être trahis, ils ont assez trahi les autres, eux aussi !

Mais pour l'heure ce qui nous intéresse directement c'est un autre aspect de cette même affaire. Pendant que les Russes scrutent tous les horizons, cherchant en vain sur quel point du monde se dessine la silhouette du deuxième front tant promis, pendant que des millions d'Anglais apprécient de leur strapontin les « performances » des combattants étrangers attendant chez eux une invasion qui ne se produira peut-être pas, il y a en France comme à Moscou des gens qui les attendent toujours, des gens qui entretiennent au fond de leur cœur l'espoir tenace, obstiné, plus instinctif que raisonné, que les Anglais viendront un jour délivrer la France. De cette Angleterre qui, au cours des âges, ne nous a apporté que le malheur, ils attendent le salut ! Oui, même quand ils osent à peine la formuler en termes explicites, c'est à cette folle illusion que s'accrochent bien des pauvres gens à qui la vérité fait peur !

Pour qui sait un peu l'histoire de nos deux pays, il semble déjà fort qu'il puisse y avoir des Français capables encore d'imaginer l'Angleterre venant sauver la France ! Ce qui ne l'est pas moins c'est que rien ne parvienne à les décevoir, ni la succession des désastres subis par les Alliés sur tous les points du monde, ni la décadence pourtant évidente de la puissance maritime britannique, ni les obstacles matériels presque insurmontables qui s'opposeraient à un débarquement important d'effectifs et de matériel...

Il y a pourtant une chose, bien certaine celle-là, à laquelle il n'est pas possible qu'ils n'aient pas pensé et qui devrait suffire à leur faire repousser avec horreur l'éventualité qu'ils appellent de tous leurs vœux !

Emile LAPORTE.

ÉCHOS

La revue régionaliste « Quercy ».

Pendant ces quinze jours le septième numéro de la revue régionaliste *Quercy* a paru. Il vaut les précédents et ce n'est pas un mince éloge car nous pouvons dire que cette revue régionaliste par son intérêt passionnant, par sa belle tenue, par sa diversité s'est assurément placée au premier rang des revues régionalistes de notre pays.

S'il fallait signaler, entre tous, un article à l'attention de ses lecteurs nous indiquerions celui dans lequel M. J. Maureille raconte l'extraordinaire, l'étonnante existence d'un quercynois à peine connu, Paul-Albert de Latapie, qui, sous l'Empire et la Restauration, eut une carrière dont les péripéties dépassent en imprévu, en pittoresque et aussi en héroïsme les plus invraisemblables romans de cape et d'épée !

Mais ce n'est pas la seule page qui vous passionnera dans ce numéro dont voici, au surplus, le sommaire :

Editorial ; Paul-Albert de Latapie, par Jh. Maureille ; *Méditation nocturne à l'Oflag*, par Gérard André ; *L'industrie en Quercy à la fin de l'Ancien Régime*, par Eugène Sol ; *Comment écraivaient nos aïeux*, par Jean Bonnafous ; *La Langue d'oc à l'école ;* 1. *Un distinguo* d'Ernest Lafon ; 2. *Une lettre* de Gustave Lafage ; 3. Une *thèse déjà vielle de cent ans* par Etienne Baudichon ; 4. *Réponse à M. Emile Laporte*, par R. Lizop ; *Chronique du Quercy ; Les richesses minérales du Lot*, par Jh. Maureille et F. Villanova.

Il y a de quoi lire et aussi de quoi discuter. Quercynois achetez la revue *Quercy* à moins que vous n'aimiez mieux vous y abonner.

Après des vacances.

Il est, disons inhabituel, que les journalistes et surtout les journaux, prennent des vacances. Il faut pour voir cela les temps exceptionnels que nous vivons qui rend véritable ce qui semblait impossible et impraticable aussi ce qui était courant et quotidien ! Et l'on ne sait, après ceiie interruption comment et par quel bout reprendre le travail devenu inaccoutumé !...

Des choses se sont passées dont il aurait fallu faire sa matière première et l'on ne sait lesquelles retenir. Des événements se sont produits qui ont absorbé un moment l'attention passionnée de tout ce public auquel nous avons l'habitude de nous adresser pour lui dire ce que nous en pensons et l'on hésite à y revenir tant le flot des choses qui passent emporte dans son tourbillon tout ce qui fut d'hier et qui n'est plus aujourd'hui qu'un insaisissable souvenir. Les émotions de la veille, c'est à peine si on en retrouve la trace dans l'émotion du jour qui nous occupe tout entière avec la crainte ou le désir de celle qui viendra le lendemain.

Rien ne fait mieux sentir le caractère « éphémérique » du métier et combien elle est vraie cette image de la vie comparée au journalisme où le numéro du jour efface celui de la veille en attendant d'être effacé par celui du lendemain.

Alors on se décide à reprendre le cours des choses comme si rien ne l'avait interrompu en tenant pour inexistant tout ce qui a été pendant que nous n'étions pas ! Et comme on voudrait que cette méthode d'anéantissement du passé fût praticable en d'autres domaines où malheureusement il nous tient et ne veut pas nous lâcher !

Le *Journal du Lot* reparaît donc aujourd'hui en saluant ses lecteurs qui ont bien voulu conserver son souvenir à lui qui ne les avait pas oublié.

UN MESSAGE DU MARÉCHAL DE FRANCE

Chef de l'État

aux jeunes réunis au Puy

Voici le texte du message que le Maréchal de France, chef de l'Etat, a adressé aux Jeunes à l'occasion du pèlerinage de Notre-Dame-du-Puy :

Scouts de France, mes jeunes amis, j'aurais voulu me joindre à vous aujourd'hui pour renouer, je l'ai dit il y a un an, le fil d'or d'une grande tradition nationale.

Aux jours de deuil et aux jours d'espérance, la France entière et ses rois sont venus au Puy pour manifester leur confiance, leur espérance, leur foi.

Guidés par une même pensée, la volonté tendue par un même but, scouts chrétiens de la Métropole et de l'Empire, scouts musulmans de l'Afrique, ouvriers, paysans, vous êtes arrivés par milliers ; vous avez ainsi réalisé l'image de cette union qui seule sauvera la patrie.

A l'exemple de nos aïeux, et pour que leur geste soit plus méritoire, beaucoup d'entre vous ont pris le bâton du pèlerin et ajouté aux difficultés du voyage la fatigue de longues marches à pied.

La manifestation d'aujourd'hui, ainsi, est un symbole d'union, d'effort dans le sacrifice et de foi dans l'avenir de la France.

C'est aux scouts que revient l'honneur d'avoir réalisé ce rassemblement; que cet hommage leur soit rendu, ainsi qu'aux chefs qui les animent. Ils ont confirmé à nouveau leurs qualités éminentes et, avec la belle ardeur de la jeunesse, ils les ont donnés en exemple au pays tout entier.

Scouts de France, votre discipline vous impose chaque jour une bonne action, celle d'aujourd'hui vous sera comptée plus que tout autre.

Je suis venu, moi aussi, me recueillir dans cette cathédrale, je suis près de vous par le cœur et par la foi dans nos destinées; ensemble, unissons-nous dans une prière fervente pour que notre pays soit délivré des épreuves qu'il subit en ces jours : tournons notre pensée vers nos prisonniers, il faut qu'ils sachent que tout a été mis en œuvre, dans le domaine spirituel comme dans le domaine temporel, afin qu'ils retrouvent le patrimoine dont nous avons la garde.

La Vierge du Puy les protège. La France endeuillée les attend.

C'est sur la jeunesse et par la jeunesse que je veux rebâtir notre pays dans l'Europe nouvelle. Pour cette grande œuvre, je fais appel à tous les jeunes ; par votre exemple, votre goût de « servir », la chaleur de votre amitié, donnez à tous vos frères le désir de se rassembler ; montrez-leur le chemin de l'avenir et celui de l'union de toutes les bonnes volontés en vue du bien commun.

Ce grand effort, je vous demande de l'accomplir. C'est le sens profond du pèlerinage en ces hauts lieux, où tant de fois l'âme de la France s'est retrempée. En renouant une de nos plus anciennes traditions, vous montrez que cette âme est demeurée vivante en vous. Elle est pour notre pays le gage de sa résurrection.

INFORMATIONS

Communiqué allemand

Le haut commandement des forces allemandes communique :

Au sud du Kouban inférieur et dans la partie nord-ouest du massif du Caucase, nos troupes, attaquant avec succès, ont continué leur progression le long de la côte de la mer Noire ; trois bâtiments côtiers ont été coulés au cours d'attaques aériennes et un grand navire de transport a subi des avaries graves.

Dans la portion nord-est de la grande boucle du Don, l'ennemi a été battu de façon écrasante et le fleuve a été atteint sur toute son étendue. Le nettoyage des éléments dispersés est en cours. Ainsi se trouve solidement aux mains des troupes allemandes et alliées la totalité du bassin du Don.

Des installations ferroviaires, ainsi que le trafic de ravitaillement, ont été à nouveau attaqués sur les arrières ennemis par des avions de combat et de bombardement en piqué.

A l'est de Visma et dans le secteur de Rjev, des troupes de toutes armes mènent des combats défensifs, persistants et difficiles. Dans la journée d'hier également ont échoué de nombreuses attaques de l'adversaire qui, en plusieurs points, a été rejeté au cours de contre-attaques .

Dans le secteur nord du front, des attaques ennemies ont été repoussées en plusieurs endroits et des concentrations dispersées par un tir concentré.

En Afrique du Nord, des chasseurs allemands ont abattu en combat aérien 14 appareils britanniques sans éprouver de leur côté la moindre perte.

Dans le détroit du Pas-de-Calais, l'artillerie ultra-lourde de l'armée a pris à partie des objectifs militaires de la région de Douvres.

Au cours de vols isolés effectués de jour et de nuit au-dessus de l'Allemagne du nord et de l'ouest, et des territoires occupés de l'ouest, 4 appareils britanniques ont été abattus. Durant la nuit dernière des appareils de combat de la Luftwaffe ont lâché des bombes explosives et incendiaires sur des installations d'ordre militaire dans le centre et l'est de l'Angleterre.

La bataille aéro-navale de la Méditerranée s'est terminée par une défaite des Britanniques.

Le haut commandement de l'armée allemande communique :

Grâce à l'héroïsme dont ont fait preuve les forces navales et aériennes de l'Axe, la bataille aéro-navale en Méditerranée s'est terminée par une défaite écrasante pour l'adversaire.

D'après les renseignements parvenus jusqu'à présent, 15 bâtiments jaugeant environ 180.000 tonnes ont été coulés sur les 21 transports, pétroliers et cargos qui composaient le convoi qui, sous forte escorte, ont tenté de forcer le passage dans le détroit de Sicile. Tous les pétroliers ont coulé. Quelques-uns des bâtiments restant ont pu atteindre Malte. Certains étaient gravement endommagés.

Attaquant les unités de la marine de guerre anglaise qui se repliaient vers l'Ouest devant leurs attaques, les formations allemandes et italiennes ont coulé le porte-avions « Eagle » (22.600 tonnes) et deux croiseurs, dont le « Manchester » (9.300 tonnes) et trois destroyers.

D'autre part, un porte-avions du type « Illustrious » (23.000 tonnes) et non le porte-avions américain « Wasp », comme il a été annoncé le 13 juillet, a pris feu.

Le porte-avions « Furious » (22.450 tonnes) a été endommagé. Tous deux sont rentrés avec de graves avaries à Gibraltar.

En outre, trois croiseurs et contre-torpilleurs ont été gravement endommagés. Nos propres pertes sont minimes.

Cette bataille victorieuse constitue une nouvelle page glorieuse à l'actif des forces navales et aériennes de l'Axe et de leur étroite coopération, ainsi qu'un éclatant témoignage de l'héroïsme exemplaire des équipages de l'aviation et de la marine engagés dans le combat.

Dans toute la France, les départs de travailleurs pour l'Allemagne se multiplient

Dans plusieurs ville de France, de nombreux départs d'ouvriers français à destination de l'Allemagne ont eu lieu.

A Paris, des centaines d'ouvriers ont quitté jeudi la gare du Nord et un nouveau contingent de travailleurs français partira vendredi à destination de Berlin.

A Lyon, un convoi important est parti pour travailler dans les usines allemandes.

En Avignon, un nouveau contingent d'ouvriers français appartenant à toutes les classes d'activités économiques et industrielles vient de partir.

Enfin, au Puy, on a enregistré l'acheminement vers l'Allemagne du cinquième train de travailleurs français depuis que la relève est commencée.

Les prisonniers de la « relève » expriment leur reconnaissance au Maréchal Pétain

Les prisonniers rapatriés au bénéfice de la « relève » ont adressé au Maréchal de France, chef de l'Etat, un télégramme lui exprimant leur profonde confiance et leur respectueuse reconnaissance.

En revoyant, ajoutent-ils, le sol de France qu'ils vous remercient d'avoir sauvegardé, ils ne peuvent oublier la douloureuse séparation de leurs camarades de captivité et s'engagent, sous vos directives, à aider de tous leurs moyens à leur rapatriement.

Ils font leur cet esprit de solidarité dont ils sont les premiers bénéficiaires. Ils sont prêts, dans cet esprit et dans celui de la révolution nationale, à servir vos efforts pour le relèvement de la patrie. »

Le Maréchal de France Chef de l'Etat a reçu une délégation d'instituteurs

Les quarante-deux instituteurs qui viennent d'accomplir un stage à l'Ecole nationale des cadres civiques du Mayet-de-Montagne avaient sollicité, avant de quitter celle-ci, une audience au Maréchal de France, Chef de l'Etat.

Le 13 août, à 16 h. 30, réunis dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'hôtel du Parc, sous la conduite de leur directeur, M. Gravier, ils virent s'avancer vers eux avec un sourire plein de bienveillance celui dont ils avaient lu et commenté, au cours de leur trop brève session, les vibrants messages. Le Maréchal était accompagné de M. Abel Bonnard, ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale : de M. Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'information et du docteur Ménétrel, chef du secrétariat particulier du Chef de l'Etat.

Répondant à M. Abel Bonnard qui lui avait présenté les instituteurs réunis en demi-cercle, le Maréchal exprime sa satisfaction de recevoir ceux qui avaient désiré le connaître. Il s'informe d'abord auprès du directeur de l'école de l'enseignement qui avait été donné à ces instituteurs pendant leurs dix jours de stage. Puis il rappelle le constant souci qu'il avait eu de l'éducation nationale à une époque où elle était complètement négligée dans l'enseignement public et les protestations qu'il avait pu émettre à ce sujet.

Il évoque le moment où M. Gaston Doumergue lui ayant offert un portefeuille dans le cabinet qu'il allait présider, il avait réclamé vainement le ministère de l'éducation nationale et n'avait obtenu que celui de la guerre.

« Il faut, dit-il aux stagiaires qui l'écoutaient avec une profonde attention, il faut que dans vos villages et dans vos petites villes vous soyez honorés. Je désire que vous ayez une dignité en rapport avec le rôle que vous jouez. Je désire que vous vous entendiez bien dans les villages avec le maire et avec le curé.

« L'avenir du pays, ne l'oubliez pas, est dans l'association de toutes les bonnes volontés. Faites pour le mieux ce que vous faites : si chacun agit ainsi, le relèvement de notre France sera assuré. »

M. Marion, secrétaire d'Etat à l'information et le directeur de l'école remercièrent le Maréchal de l'accueil bienveillant qu'il avait réservé à ces stagiaires. Au nom de ces derniers, un instituteur, d'une voix profondément émue, exprime la fierté et la joie qu'ils avaient tous éprouvées au cours de cette réception.

Le Chef de l'Etat se retira alors non sans avoir promis à ses visiteurs d'aller, un jour prochain, et dès que les circonstances le lui permettraient, à l'Ecole des cadres du Mayet-de-Montagne.

EN PEU DE MOTS...

— Le gendarme Jean Legrand, 41 ans, de Montereau, qui avait été blessé d'un coup de revolver par des individus dont il vérifiait l'identité a succombé. Il laisse une veuve et un fils de 14 ans.

— Déjà mère de onze enfants vivants, Mme André Lascarelli, de Nice, vient de mettre au monde son quatorzième bébé.

— Un communiqué officiel du gouvernement de Bombay annonce que Mahadey Desal, secrétaire de Gandhi, est décédé en captivité.

— Pour menées communistes, la Cour de Douai a condamné à 5 ans de travaux forcés une femme de Drocourt. Un gardien auxiliaire de la paix, à Lille, a été condamné à 5 ans de prison ; un employé à la Trésorerie générale à Wawrin fera un an d'incarcération

— Le docteur Albert Salmon, éminente personnalité du monde médical, directeur de la « Coopération pharmaceutique française », est tombé de bicyclette dans la forêt de Fontainebleau et s'est fracturé le crâne. Il est mort à l'hôpital de Melun.

AGIR OU SUBIR

M. Abel Bonnard vient de prononcer devant les étudiants de la Faculté de Lille un discours grave et pathétique, lucide et ardent tout ensemble, qui constitue un véritable programme d'éducation nationale. Naguère les paroles d'un ministre à une proclamation des prix gardaient cet accent d'aménité optimiste qui appelait bien plutôt au sommeil des vacances qu'aux réflexions civiques. Aujourd'hui le Grand Maître de l'Université parle à la jeunesse d'un pays meurtri, le langage dur et viril que les circonstances mêmes imposent.

L'heure n'est plus aux jeux gratuits de l'intelligence mais aux caractères résolus et aux décisions courageuses ! Fermer les yeux sur le dur présent soit pour se griser stérilement d'un passé révolu, soit pour s'enchanter d'un avenir de rêve c'est démissionner.. Aux jeunes hommes qui abordent la vie à l'un des tournants de notre histoire il faut dire et redire inlassablement qu'ils ne peuvent espérer pour demain qu'autant qu'ils auront su surmonter les difficultés d'aujourd'hui. Attendre c'est pour eux s'abandonner, et c'est abandonner la France. Mesurer le drame présent, le comprendre, y vivre : telle est désormais la seule voie ouverte. Toute autre conduit à la nuit, à la mort.

En une de ces formules saisissante dont il a le secret, M. Abel Bonnard a lui-même exprimé le thème essentiel, la substance de son beau discours : « *Si nous n'agissons* pas, s'est-il écrié, *nous subirons.* » Tout le problème français tient dans ce dilemme.

Ne pas agir, c'est ne compter pour rien devant l'événement. S'abstenir de choisir notre destin, c'est le laisser choisir à d'autres. Eluder les devoirs qu'imposent à la France les bouleversements contemporains, c'est accepter que ceux qui conçoivent comme leur mission de préparer l'ordre de demain dictent à la France les lois qu'elle n'aura pas su se donner elle-même.

Les Français qui ne veulent ni agir, ni choisir, font penser aux passagers d'un bateau secoué par la tempête qui prétendraient rester mollement allongés dans leur couchette plutôt que de fournir l'effort qu'exige de chacun le salut commun. Quelle attitude voulez-vous que puissent avoir à leur égard ceux qui, au prix de leur peine et au péril de leur vie, ont arraché ce salut au destin, sans eux ?...

Les inertes et les refusés ne peuvent être demain que les méprisés. En refusant de choisir dans les actes nous acceptons tacitement d'être choisis. En nous abstenant, nous nous renonçons. Aussi n'est-ce pas le seul sentiment de la réalité européenne qui doit dicter notre décision, mais le simple patriotisme. Comme le Maréchal, avec lui, le gouvernement l'a compris. Le réalisme le plus pressant commande à chaque Français de le suivre, avec une discipline active, dans les voies de l'action.

■

PRIX DES LOYERS

M. le Préfet communique :

La loi du 28 février 1941 interdit, à dater de sa publication et jusqu'au décret fixant la cessation des hostilités, toute augmentation du prix des loyers et des charges des locaux d'habitation, appartements ou chambres, loués nus ou meublés, tel qu'il était fixé par le bail en vigueur le 1er septembre 1939.

En conséquence, lorsqu'une location actuellement en cours comporte un loyer supérieur à celui appliqué le 1er septembre 1939, le locataire peut réclamer la restitution des majorations payées à compter de la publication de la loi du 28 février 1941. Seules les majorations payées avant cette date ne peuvent faire l'objet d'aucune restitution.

LE DEUXIEME ANNIVERSAIRE DE LA LEGION DANS LE LOT.

Le Maréchal a dit que les Français avaient la mémoire courte. C'est pour leur rappeler l'état de la France en 1940 et leur en montrer l'état actuel que la Légion a organisé ce deuxième anniversaire.

En 1941, ce fut une même flamme, symbole de vie, qui fut portée de la tombe glorieuse du Soldat inconnu, dans toutes les régions de l'Empire. En 1942, on a voulu que ce fût la terre, qui nourrit l'homme et lentement lui donne son visage, qui fût le symbole de l'unité nationale.

Une poignée de terre sera prise dans chaque commune, portée au chef-lieu du département et, enfin, réunie à toutes les autres dans un monument élevé au patriotisme français à Gergovie.

Cet oppidum des Arvernes, au sud de Clermont-Ferrand, est, en effet, le lieu où se manifesta pour la première fois l'éveil de la nationalité gauloise, à l'appel de Vercingétorix.

Cette terre doit être prise dans un lieu rendu célèbre par le rôle de ses habitants, ce lieu qui est ainsi, par son histoire, placé au-dessus des autres est un haut-lieu.

Dans le Quercy, leur nombre est très grand ; il en existe pour toutes les époques de notre histoire ; depuis le Puy-d'Issolud, près de Saint-Denis-les-Martel, illustré par la résistance de Luctérius, jusqu'aux temps modernes, en passant par le nombre imposant de châteaux féodaux, d'églises et de pèlerinages. Ils marquent le rôle important joué par notre Quercy dans l'évolution de notre vie nationale.

A Castelnau-Bretenoux, nous trouverons les orgueilleux barons qui se disaient « les seconds Français ». L'un d'eux, devenu évêque de Cahors, y réunit les Etats généraux du Quercy, dont les décisions permirent de délivrer la province du joug des Anglais.

A Rocamadour, nous trouverons un pèlerinage mondial qui fut fréquenté par les rois de France et d'Angleterre du douzième et quinzième siècles, et où les seigneurs du Quercy signèrent une longue trêve pendant la guerre de Cent Ans.

La Renaissance mit fin à la vogue de ce pèlerinage, mais produisit, en revanche, une magnifique floraison d'art et de poésie, dont l'église et le château d'Assier et, surtout, le château de Montal est la superbe réussite.

Le nombre de ces lieux ainsi consacrés dépasse largement trois cents, c'est dire que l'on peut en trouver dans presque toutes les communes. Les légionnaires n'auront en général que l'embarras du choix entre ces hauts-lieux, le monument aux morts et la croix paroissiale du cimetière communal.

La considération de ces hauts-lieux doit nous conduire à d'autres sentiments que l'admiration pour le travail et la vaillance de nos ancêtres, nous ne devons pas nous contenter de dire béatement qu'un pays si riche en souvenirs ne peut pas mourir ; nous devons y puiser une volonté farouche de retrouver la vitalité et la virilité qui caractérisaient nos aïeux.

Ce n'est que par cette action et par notre réunion que nous garderons à la France son unité et que nous lui permettrons de reprendre le rang auquel son glorieux passé lui permet de prétendre.

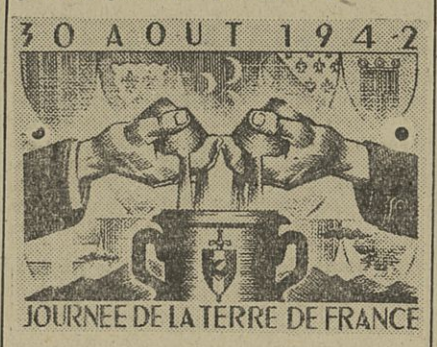

Contre certaines initiatives privées

La préfecture du Lot met en garde les maires du département contre les référendums et circulaires organisés par des personnes étrangères à l'administration et les prie de ne pas répondre à ces demandes.

Peut-on éliminer le son de notre ration de pain ?

Au moment où la nouvelle récolte de blé va, selon son rendement, élargir ou rétrécir notre ration journalière de pain, peut-on attirer l'attention du Gouvernement sur la question du blutage de la farine qui a une grande importance dans les campagnes ?

Bluter, c'est éliminer le son de la farine. Pratiquement, le meunier n'élimine à peu près plus rien : deux pour cent au lieu de trente pour cent au temps de la surproduction.

De cent kilos de blé, nous consommons quatre-vingt-dix-huit kilos qui comprennent non seulement la blanche farine, mais le germe, les farines basses et le son. Farines basses et germe — le germe, surtout, porteur de vitamines — sont nutritifs et doivent être conservés.

En revanche, le son, écorce de la graine, semble bien traverser le corps humain sans être assimilé. C'est un produit rafraîchissant, sans plus ! Les paysans qui pratiquent l'échange du blé contre la farine et qui cuisent leur pain ont soin de tamiser grossièrement cette farine et d'en retirer quelques kilos de son. Il n'y a là aucune fraude : car ils ne dépassent pas la ration mensuelle de blé qu'ils ont le droit de conduire au moulin. Ils y trouvent cependant les avantages suivants : pain plus blanc et plus nutritif, qui « colle au ventre » selon leur pittoresque expression ; poids du pain presque équivalent, car la prise d'eau du son à la panification est mauvaise ; et enfin récolte d'une légère quantité de son, si indispensable pour leur bétail ! Les bovins assimilent le son dans la rumination de leurs quatre estomacs. L'homme, non.

Au moment où la crise laitière atteint une acuité terrible, faute d'aliments concentrés pour les vaches, on peut se demander s'il n'y aurait pas tout avantage :

1° A bluter à 82 0/0 au lieu de 98 0/0 ;

2° A donner un pain meilleur, moins lourd, plus nutritif ;

3° A conserver, si possible, la même ration et, au pis-aller, à réduire le poids théorique de cette ration de 10 0/0, ce qui ne réduirait pas la portion de cette ration réellement assimilable ;

4° A rendre au bétail, qui en a si grand besoin, les dix pour cent de son ainsi récupérés qui encombrent inutilement nos tubes digestifs.

Raisonnons par l'absurde : une ration plus lourde est bien aisée à réaliser. Il suffit d'y mêler de l'écorce de bois : elle n'a ni plus ni moins de valeur que l'écorce de blé. Il ne faut pas sombrer dans le fétichisme du poids. Mais il faut strictement conserver tout ce qui est nutritif. — ARATOR.

(*Figaro*, 17-8-42).

TRAGIQUE ACCIDENT

Un cruel accident vient d'attrister la commune de Lanzac, près de Souillac. On procédait au dépiquage lorsque le moteur électrique entraînant la batteuse s'arrêta subitement. Pour chercher la cause de cette panne, Edouard Seraudie, âgé de 53 ans, se hissa au sommet du transformateur où était branchée la dérivation du courant. Mais à peine achevait-il son escalade qu'une violente décharge électrique le rejeta en arrière. Projeté sur le sol d'une hauteur de 7 mètres, il y demeura sans mouvement. Il ne devait pas reprendre connaissance en dépit des efforts immédiats des assistants pour le ranimer. On eut beau pratiquer la respiration artificielle, usitée dans les cas d'électrocution, le blessé s'était malheureusement fracturé le crâne dans sa chute et il ne devait pas tarder à succomber.

CHRONIQUE DU LOT

EN FAVEUR DE LA RELEVE

On sait combien la question des prisonniers tient au cœur du Maréchal et du président Laval. On sait que le Chef de notre Gouvernement a essayé et a failli réussir plusieurs fois d'obtenir des autorités allemandes le retour des prisonniers. Sans jamais se lasser, M Pierre Laval a poursuivi son œuvre et vient d'obtenir du Chancelier Hitler qu'un échange soit fait. La France enverra en Allemagne 150.000 spécialistes qui travailleront dans les usines du Reich et les Allemands nous rendront 50.000 agriculteurs qui manquent pour cultiver les terres et assurer le ravitaillement de notre pays.

C'est ainsi que mercredi le Chef du Gouvernement a présidé en gare de Compiègne à une émouvante cérémonie. Sur le quai de la gare deux trains se sont rencontrés, l'un contenait des ouvriers partant pour l'Allemagne, l'autre des prisonniers français libérés.

Si nous voulons que nos prisonniers reviennent il faut que nos ouvriers s'engagent pour aller travailler en Allemagne.

Pour répondre au désir exprimé par le Gouvernement, M. le Préfet du Lot vient d'ouvrir une campagne en faveur de « la relève ».

C'est ainsi que M. Bérenguier, délégué départemental à la Propagande s'est rendu mercredi dans diverses usines de notre ville pour inciter les ouvriers à s'engager. Il leur a expliqué pourquoi il fallait faire cette relève. Bien accueilli partout, M. Bérenguier a très simplement expliqué la nécessité impérieuse pour notre pays de ne pas arriver les mains vides à la conférences de la Paix. Il a montré aux ouvriers leur devoir de solidarité envers des camarades qui souffrent depuis deux ans loin des leurs.

M. Bérenguier était accompagné de M. Jean Artigues, industriel à Cahors qui s'est fait incrire en tête de liste et qui voudrait constituer une équipe de Cadurciens.

Signalons que cette campagne a obtenu déjà l'adhésion de M. Lupé, combattant des deux guerres qui, après 14 mois de captivité, vient d'être libéré au titre d'ancien combattant et qui est volontaire pour la relève.

Espérons que nos ouvriers comprendront où est leur devoir et s'engageront nombreux pour permettre à leurs camarades de revenir.

Au Conseil d'Etat

Nous apprenons avec plaisir que, par décret en date du 27 juillet 1942, notre distingué et sympathique compatriote M. Henry Puget, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, est nommé Conseiller d'Etat, en service ordinaire, en remplacement de M. Andrieu qui a été nommé président de section au Conseil d'Etat.

Nous adressons avec tous les amis qu'il compte à Cahors nos bien vives félicitations à M. Henry Puget.

Le préfet du Lot prend des sanctions

A la suite d'événements récents, une vingtaine d'arrestations ont été opérées dans le département du Lot.

Le préfet a décidé l'internement administratif de dix individus susceptibles d'exercer une activité contraire aux intérêts de la nation. Ce sont :

Barcelo Vila Secondina ; Constant Bonnet, Lobet Escuer, Emile Fouchard, Calindo Hernandez, Alexandre Lagrange, Jean Lalanne, Fantova Lurda, Strakosch, Emile Tourtin.

LE LOT A PARIS

Les trois vieilles associations amicales originaires des arrondissements de Cahors, de Figeac et de Gourdon, habitant la région parisienne, viennent de jeter les bases d'une fédération qui s'appellera « Le Lot à Paris ».

« Les Cadets du Quercy », « Les Enfants de l'arrondissement de Figeac » et « Le Foyer du Quercy », désormais associés très étroitement, n'organiseront plus que des réunions et des œuvres communes.

« Le Lot à Paris » groupera donc tous les originaires du département du Lot. Il resserrera les liens de solidarité les unissant les uns aux autres, notamment par un service de placement gratuit, par le fonctionnement de colonies de vacances, par la pratique de sports en commun. Il organisera des réunions périodiques à Paris et des excursions annuelles dans le Quercy, dont il fera connaître les richesses touristiques, gastronomiques et littéraires. Son bulletin « Le Lot à Paris » renseignera ses adhérents sur les faits essentiels intéressant les Lotois de Paris et leurs compatriotes restés au pays natal.

Le bureau ci-après a été nommé à titre provisoire : *Président :* Jules Crabol ; *Présidents-adjoints :* Docteur Boudou et Pierre Rougié ; *Secrétaire général :* Léonce Vincent ; *Trésorier général :* Muret ; *Archiviste :* Paulus Presset ; *Présidents des Commissions :* Jean Ausset, Galès, Leymarie, Vialattes.

Ce bureau a reçu mission d'organiser à Paris, vers la fin de l'année, une grande manifestation en faveur de nos prisonniers de guerre, sous le patronage du Secours National et de réunir une nouvelle assemblée générale où sera définitivement constituée la fédération « Le Lot à Paris ».

Dès à présent, tous renseignements peuvent être demandés sur « Le Lot à Paris » au Secrétaire général : Léonce Vincent, 3, rue du Commandant-Rivière, Paris (8e) (Tél. Balzac : 50-89).

Les livres d'histoire à l'honneur

Parmi les ouvrages qui sont mis en vente depuis le 5 août, 4 des plus importants sont des œuvres historiques ou touchant à l'histoire.

Parmi ces ouvrages, citons le suivant : « Pétition pour l'honneur », dont l'auteur est M. A. de Monzie et qui pose en principe que « c'est la baisse de l'esprit qui, chez les Français de 1940, a conditionné l'abaissement de la nation ». Comment peut-on relever cet esprit ? Par l'enseignement de l'histoire, répond M. de Monzie.

Enregistrement

Par décision de M. le Directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, en date du 31 juillet 1942, le bureau de l'enregistrement de Montcuq est supprimé à partir du 26 août 1942 et rattaché aux bureaux de Cahors.

Croix-Rouge Française

Les enfants des écoles de Castelnau-Montratier, de Calvignac et de Puy-l'Evêque ont eu la délicate pensée de prélever, sur le produit d'une collecte, une part notable qu'ils ont adressée à la Croix-Rouge pour être affectée à l'envoi de colis aux prisonniers de guerre nécessiteux ou sans famille.

Cette belle manifestation de solidarité nationale est tout à l'honneur de leur cœur généreux et aussi de leurs éducateurs.

Ils méritent les uns et les autres d'en être félicités et remerciés.

MA BONNE ÉTOILE

PAR

CONCORDIA MERREL

N° 21

Elle ne se trompait pas !... Quelques minutes à peine après l'entrée de M. Marmaduke, qui était accouru pour recevoir les visiteurs, les craintes de Sylvia ne se trouvèrent que trop confirmées.

Dire que M. Marmaduke se sentit immédiatement attiré par Stella, ce serait se tenir au-dessous de la vérité : il fut littéralement ensorcelé par l'éclatante beauté de la jeune fille, sa distinction, son entrain, ses manières simples et cordiales. De son côté, Desmond se montra fort aimable... Sans pouvoir deviner qu'une partie de ces bonnes dispositions étaient dues au fait que Daniel dépendait de lui, M. Marmaduke se vit au pinacle de ses ambitions mondaines. A première vue, Stella n'avait éprouvé aucune sympathie pour Sylvia, mais ne soupçonnait aucunement les arrière-pensées matrimoniales que celle-ci nourrissait : ce fut donc tout à fait innocemment qu'elle contrecarra les plans de miss Radcliffe. M. Marmaduke ne voulut à aucun prix admettre qu'une première visite ne devait pas dépasser un quart d'heure... Il rêvait déjà d'un mariage qui amalgamerait deux des plus importants domaines d'Angleterre : High Lees et Glen. Cette perspective l'éblouissait un peu mais en récapitulant les divers avantages dont il disposait, le projet finit par ne pas lui paraître réalisable... Sylvia, assise en face de lui, voyait toutes ces riantes pensées glisser, comme des nuages roses, sur le visage de M. Marmaduke... Elle dut faire de grands efforts pour dissimuler son humiliation et sa colère.

Elle n'était pas, d'ailleurs, au bout de ses peines : quelques instants après, en effet, elle entendit Stella amener la conversation sur Daniel.

— Un de vos gardes-chasse, M. Marmaduke, est un grand ami à moi.

— Un de mes gardes-chasse ? Un ami à vous ? Que dites-vous, chère mademoiselle ? répéta M. Marmaduke, un peu troublé par le sourire ironique de Stella.

— Parfaitement... un de vos gardes-chasse, confirma la jeune fille.

— J'espère que cet homme ne vous a pas manqué de respect ?

— Du tout. Il m'apprend à monter à cheval selon la méthode en usage au Canada, dans les ranchs... Il habite un petit chalet qui donne sur la route de Lees.

Ces dernières précisions ne confirmèrent que trop les craintes de Sylvia : il ne pouvait s'agir que de Daniel.

— Ce doit être ce jeune homme, nouvellement engagé, dont Turnbull m'a parlé, dit M. Marmaduke, au comble de l'étonnement... Vous vous rappelez, miss Radcliffe, je me suis arrêté l'autre jour, au cours de notre promenade dans les bois, pour lui dire quelques mots... Par principe, miss Desmond, je traite toujours mon personnel avec bienveillance...

— Avez-vous remarqué ce jeune garde, miss Radcliffe ? demanda Stella, un peu nerveuse.

Mise au pied du mur, Sylvia fut bien obligée de répondre à cette question directe ; elle le fit avec une indifférence feinte.

— Je n'ai pas attaché une particulière importance à cette rencontre fortuite.

Personne n'aurait pu soupçonner que Sylvia prenait au même moment la résolution de relever le défi implicitement contenu dans les paroles de Stella.

Pendant les jours qui suivirent, les appréhensions et la mauvaise humeur de Sylvia ne firent que s'accroître : M. Marmaduke mit un empressement significatif à aller rendre leur visite aux Desmond et depuis, il s'appliquait à multiplier les occasions de rencontrer Stella : il organisa des réceptions, des excursions ou des parties de golf au cours desquelles il ne prêtait plus qu'une attention distraite à Sylvia ; celle-ci voyait ses espérances s'évanouir... Daniel ignorait les raisons pour lesquelles Sylvia tenait tant à épouser M. Marmaduke : le père de la jeune fille était mort un an auparavant, complètement ruiné... Il ne restait à Sylvia d'autre ressource que de faire un riche mariage. Elle avait jeté son dévolu sur M. Marmaduke Farrant et elle croyait bien avoir réussi à le prendre dans ses filets quand la visite de Stella à Glen était venue réduire à néant ces projets d'avenir.

De son chalet, Daniel aperçut, à plusieurs reprises, le propriétaire de Glen passer à toute vitesse sur la route dans une de ses puissantes automobiles, ayant miss Desmond à son côté... Quand elle croisait Daniel, Stella lui faisait un petit salut de la main... De son côté, M. Marmaduke, ne pouvant s'imaginer que ce geste amical s'adressait à un garde-chasse, soulevait courtoisement son chapeau : « Le bonhomme fait positivement la roue autour de miss Desmond » se dit-il un jour, après avoir observé les occupants de l'automobile, qui avait dû, cette fois, ralentir son allure à proximité du chalet.

Bien que Stella ne lui eût pas donné signe de vie depuis huit jours, Daniel ne s'inquiétait pas des relations d'intimité qui paraissaient s'être établies entre Stella et Farrant : il avait trop conscience de ses avantages pour consacrer le château de Glen comme un rival sérieux.

A la fin de la semaine, Daniel entendit un matin un appel venant des bois... Il reconnut aussitôt la voix de Stella et, le cœur battant à se rompre, il courut à sa rencontre.

— Il y a des siècles que je ne vous ai vue ! comme dirait Jane Cranley, cria-t-il joyeusement.

— J'ai été très occupée, répondit-elle... Puis-je entrer ?

— Avez-vous besoin d'une autorisation formelle ? répliqua-t-il en riant.

Il poussa la porte et la maintint grande ouverte... De sa main libre, il ne put se retenir de prendre Stella par le bras.

— Je suis venue pour faire des confidences à mon grand frère Daniel au sujet de ma récente conquête, dit-elle en le regardant bien en face.

Au moment de pénétrer dans la maison, Stella s'aperçut que la main de Daniel la maintenait immobile... Après quelques essais infructueux, elle parvint à se dégager et, changeant brusquement d'avis, ajouta :

— Allons plutôt faire une promenade.

— Comme vous voudrez... De quel côté ?

— Allons droit devant nous, le plus loin possible ! répondit-elle, l'air absorbé.

Tandis qu'ils s'enfonçaient dans les bois, le long des sentiers ombreux, Stella lui fit le récit de la réception de Glen et de ses succès ; elle s'étendit sur sa rencontre avec Sylvia Radcliffe, imita les grâces affectées de cette dernière, sans se douter le moins du monde que Daniel la connaissait : celui-ci ne la détrompa pas, se conformant au désir que Sylvia avait exprimé. Puis elle se remit à parler de Farrant :

— Vous me paraissez jouer avec votre victime, dit-il.

Stella répondit avec un rire malicieux :

DES FORETS FLAMBENT

L'extraordinaire et désolante sécheresse qui sévit depuis de si longues semaines rend si facile, sur les broussailles grillées, la propagation du feu qu'il suffit parfois d'une étincelle pour allumer un incendie.

C'est ce qui est arrivé la semaine dernière dans la région de Cabrerets. Là, au lieu dit « Les Paunis », est installée une entreprise de coupe de bois. On suppose qu'une flammèche échappée d'un tracteur est tombée sur quelque buisson proche.

Il s'est rapidement propagé dans cette brousse sèche et parmi ces arbres qui couvrent une colline à cheval sur les communes de Cabrerets et de Tour-de-Faure.

La population, dirigée par les gendarmeries de St-Géry et de Tour-de-Faure, entreprit aussitôt la lutte contre le sinistre. Mais il fallut faire appel aux pompiers de Cahors, toujours prêts à porter secours. Ils arrivèrent bientôt et grâce à tous ces dévouements conjugués, au bout de quelques heures, le feu était maîtrisé.

Il fallut de grands efforts pour y réussir et notamment pour protéger une ferme gravement menacée. D'importantes coupes de bois ont été détruites et l'on estime à 15 hectares environ l'étendue de territoires que l'incendie a ravagés.

GROUPEMENT CHARBONNIER DU LOT

Convocation

MM. les Actionnaires du *Groupement Charbonnier du Lot* sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 5 septembre 1942, à 13 h. 30 précises, au Siège Social, à la Chambre de Commerce à Cahors.

Ordre du Jour : Compte rendu des opérations de Liquidation ; Approbation définitive des comptes ; Remboursement des Actions, et affectation du Reliquat.

Le Liquidateur : L. CONQUET.

Le Président : L. SÉNAC.

Ouverture de la chasse

Par arrêté la chasse à tir sera ouverte le dimanche 6 septembre à 7 heures du matin.

La chasse au faisan ne sera ouverte que le 11 octobre.

Pendant la période d'ouverture la chasse ne sera autorisée que trois jours par semaine, les dimanches, lundis et jeudis.

Les destructions d'animaux nuisibles au fusil seront limitées aux mêmes jours.

Les demandes de permis de chasse doivent être adressées au Maire de la commune dans laquelle les pétitionnaires ont leur domicile ou leur résidence. Les demandes doivent être formulées sur papier timbré à 6 francs et être accompagnées :

1° de la quittance des droits, fixés à 214 fr. pour le permis général valable pour la zone non occupée et à 51 fr. pour le permis départemental ;

2° du récépissé attestant du versement de la cotisation de 25 fr. imposée par l'article 4 de la loi du 28 juin 1941 et délivré par le percepteur.

Il ne sera délivré aucun permis de chasse aux étrangers, ainsi qu'aux étrangers naturalisés depuis le 1er janvier 1938.

Il ne sera pas fait de délivrance directe de permis aux chasseurs dans les bureaux de l'Administration Préfectorale.

Service du ravitaillement

Les officiers retraités ou en congé d'armistice sans emploi, volontaires pour accomplir des missions rétribuées de contrôle administratif dans les services du ravitaillement, sont priés de se présenter d'urgence au commandement militaire du département du Lot à Cahors, place de l'Abreuvoir.

DEFENSE DE BATIR SANS AUTORISATION

Par communication parue courant avril, dans la presse locale, j'ai attiré l'attention des habitants du département du Lot sur la mise en application d'une loi, datée du 28 décembre 1941, qui subordonne l'édification de toute construction privée, d'un montant global supérieur à 100.000 francs, à une autorisation préalable à tout commencement d'exécution. Je signalais, en outre, que les travaux en cours, dont le gros-œuvre n'était pas achevé à cette date, devaient faire l'objet d'une demande identique à celle que comportent les travaux projetés.

De nombreux entrepreneurs continuent cependant à construire, sans avoir obtenu l'autorisation prévue par la loi précitée.

Trop de travaux dont l'intérêt est secondaire ou discutable se commencent ou se poursuivent sans autorisation. De tels errements sont particulièrement regrettables à l'heure actuelle : il en résulte que des travaux d'équipement, d'importance vitale, risquent de ne plus pouvoir se poursuivre à un rythme normal ; les agriculteurs manquent des éléments nécessaires à la restauration de leurs fermes ; les Services publics essentiels ne disposent même pas du strict minimum indispensa- aux travaux d'entretien courant.

Afin de mettre un terme à ces irrégularités, je fixe la date du 15 août 1942 comme date limite donnée aux intéressés pour se mettre en règle, sous peine de sanctions prévues par la loi. MM. les Maires tiennent à la disposition du public les instructions nécessaires pour permettre de formuler de telles demandes.

Au delà de la date fixée, je considérerai comme responsable tout entrepreneur qui maintiendra en ativité ou ouvrira, sans autorisation, tout chantier de construction privée visé par la loi du 28 décembre 1941. — Le Préfet : Loïc PETIT.

Avis aux agriculteurs

Il est rappelé aux agriculteurs de la commune de Cahors qui ont à fournir au ravitaillement de l'avoine, de l'orge et du maïs, qu'ils ont jusqu'au 20 août 1942 pour adresser toute demande de réduction d'imposition à la Commission cantonale d'arbitrage.

Ces demandes seront reçues à la Mairie.

Eaux et forêts

M. P. Jounet garde général de 2e classe à Cahors est détaché pour une période de 5 années près du Commissaire résident général de France à Rabat pour le service des eaux et forêts du Maroc.

AU MAROC

Devenez moniteur agricole

Jeunes gens, diplômés des écoles d'agriculture, une carrière active et de plein air vous est offerte au MAROC, celle de moniteur agricole de l'Administration.

Vous débuterez par un stage payé de 10 mois au CENTRE DE FORMATION DE FES, la ville impériale.

Frais de voyage à la charge de l'Etat.

Ecrivez à M. le Chef du Service de l'Agriculture, Résidence Générale, RABAT.

La nouvelle législation des congés payés

L'attention des employeurs, ouvriers et employés est appelée sur la loi du 31 juillet 1942, parue au *Journal Officiel* du 1er août 1942, relative au régime des congés payés.

Les dispositions principales de cette loi sont les suivantes :

Bénéficiaires

Tout ouvrier, employé ou apprenti des établissements industriels, commerciaux, artisanaux, même s'ils ont la forme coopérative, et tout salarié des professions libérales, des offices ministériels, des syndicats professionnels, des sociétés civiles, associations et groupements de quelque nature que ce soit, a droit, chaque année, à un congé payé à la charge de l'employeur.

Durée du congé

Le travailleur qui, au cours de l'année de référence, c'est-à-dire du 1er juillet 1941 au 1er juilllet 1942, justifiera avoir été occupé chez le même employeur pendant une période de temps équivalant à un minimum de quatre mois de travail effectif, a droit à un congé dont la durée est déterminée à raison d'un jour par mois de travail, sans que la durée totale du congé légal exigible puisse excéder une période de quinze jours comprenant douze jours ouvrables.

La durée ainsi fixée est augmentée à raison d'un jour ouvrable par période entière de cinq ans de services chez le même employeur, sans que cette augmentation puisse porter à plus de dix-huit jours ouvrables la durée du congé.

Le congé d'une durée supérieure à six jours ouvrables peut être fractionné par l'employeur avec l'agrément du salarié.

Par ailleurs la période de congé doit comprendre, dans tous les cas, la période du 1er juillet au 30 septembre de chaque année.

Indemnité de congé

L'indemnité de congé, dans la mesure où la durée de celui-ci n'excède pas douze jours ouvrables, sera égale au 1/24e de la rémunération totale perçue par le salarié au cours de la période prise en considération pour l'appréciation de son droit au congé.

Dans le cas où la durée du congé excède douze jours ouvrables, l'indemnité est calculée proportionnellement à la durée du congé sur la base indiquée ci-dessus.

Toutes les dispositions qui précèdent ne font pas échec à l'application de conventions qui prévoiraient des dispositions plus favorables pour les ouvriers et employés.

Aux juifs français et étrangers

Les Juifs français et étrangers qui changent de résidence doivent en faire la déclaration au commissaire de police (ou à défaut de commissaire de police au maire) de la commune de leur domicile si la durée du déplacement prévu dépasse 30 jours.

Les intéressés sont tenus d'effectuer la même formalité au cours des 48 heures qui suivent leur arrivée dans la commune du lieu de destination.

Tous renseignements complémentaires peuvent être recueillis auprès des autorités de police ou adminstratives compétentes.

Les présentes instructions sont applicables à partir du 1er juillet.

BC1

Envoyez votre réponse

au **CONCOURS DES BONS D'ÉPARGNE**

avant le 31 août

FEUILLES DE RÉPONSE DANS LES BUREAUX DE POSTE, LES PERCEPTIONS ET LES BANQUES, CHEZ LES NOTAIRES ET LES INSTITUTEURS

CLÔTURE DU CONCOURS LE 31 AOUT 1942

CAHORS

Agrégation de philosophie

Nous avons appris avec le plus grand plaisir le beau succès obtenu par notre distingué compatriote M. Jean Frayssinet, qui vient d'être reçu avec le numéro 5 à l'agrégation de philosophie.

M. Frayssinet est professeur de philosophie au lycée Gambetta dont il fut naguère un des plus brillants élèves. Nous adressons au nouvel agrégé nos vives et cordiales félicitations.

Cartes de vêtements et articles textiles

Une deuxième et dernière distribution de cartes de vêtements a été prévue pour les retardataires et pour les personnes qui n'avaient pas déposé leur demande en temps utile.

Cette distribution s'effectuera dans l'ordre suivant :

Mercredi 19 août : lettres E, F, G, H.
Jeudi 20 août : lettres I, J, K, L.
Vendredi 21 août : lettres M, N, O.
Samedi 22 août : lettres P à Z.

Le public est instamment prié de retirer ses cartes au cours de la semaine pour ne pas gêner ensuite la marche normale des services. Les personnes qui ont fait une déclaration de perte de carte seront convoquées à part à une date ultérieure.

Ration de fromages pour le mois d'août

Par arrêté préfectoral la ration de fromages allouée aux consommateurs urbains des villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, St-Céré et Gramat est fixée pendant le mois d'août à 220 grammes. Cette ration s'obtient contre remise des 11 tickets de 20 gr. Le ticket-lettre FA est sans valeur.

Dans toutes les autres communes du département la ration de fromage pour le mois d'août est fixée à 100 gr.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré dimanche vers 17 h. rue de la Halle à Cahors, dans une chambre dont le locataire était momentanément asbent. z

Les voisins voyant de la fumée s'échapper par les fenêtres et sourdre sous la porte de cette chambre, prévinrent la police. La porté ayant été forcée et quelques pompiers s'étant rendus sur les lieux, tout danger d'incendie fut rapidement écarté.

Il s'agissait seulement d'un amas de sciure de bois auquel le feu s'était accidentellement communiqué.

TRANSPORTS
toutes distances
7 tonnes charge utile
S'adresser :
P. LAMBERT, CAHORS
Téléphone 90

Grave imprudence

Dans l'après-midi de dimanche, le jeune Pradelle, demeurant avec ses parents, rue de l'Université, à Cahors, a été victime d'un déplorable accident.

En manipulant une pile électrique, ce jeune homme provoqua une explosion et eut plusieurs doigts de la main gauche gravement touchés. Le blessé a été conduit à l'hôpital.

Quand l'eau froide réveille les douleurs

Si, pour un oui ou pour un non, vous avez des rhumatismes, si vous êtes sujette aux maux de reins, à la sciatique, nous vous signalons le Gandol. C'est un puissant calmant et un éliminateur de l'acide urique. Avec le Gandol vous serez soulagé très vite et de façon durable. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors. 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets.

Un placement sûr...

à LUCHON

La Reine des Pyrénées

A LA PORTE DE TOULOUSE
STATION THERMALE - CLIMATIQUE
TOURISTIQUE
CASINO - TENNIS - GOLF - PISCINE
SPORTS D'HIVER (avec Super-Bagnères)

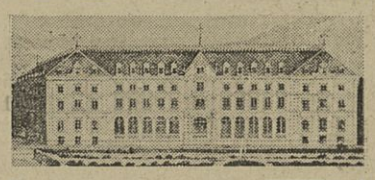

LE Gd HOTEL BONNEMAISON
TRANSFORMÉ EN BEL IMMEUBLE EN CO-PROPRIÉTÉ
EST EN VENTE PAR APPARTEMENTS
DE 1-2-3 BELLES PIÈCES
BAINS - CUISINES, ETC TOUT CONFORT
PRIX AVANTAGEUX
PLANS ET NOTICES : SUR DEMANDE AU GRAND HOTEL BONNEMAISON
LUCHON - TÉL. 0-45

Que vais-je faire de mon Fils ?
Que vais-je faire de ma Fille ?

Voilà la grave question que se posent les Parents au moment où leurs enfants vont quitter l'Ecole ou le Lycée.

Vous pouvez les faire travailler à vos côtés.

Vous pouvez leur faire occuper un emploi dans une autre maison.

Vous pouvez les diriger vers une carrière administrative.

Mais, DANS TOUS LES CAS, il faut donner à vos enfants, en plus de la formation scolaire qu'ils ont reçue, une autre instruction, UTILISABLE, directement adaptée aux fonctions PRATIQUES qu'ils vont avoir à remplir.

C'est cela que vous permettent les **Cours PIGIER.**

PARENTS ! NE DECIDEZ RIEN CONCERNANT L'AVENIR DE VOS ENFANTS, sans consulter les COURS PIGIER.

A FIGEAC, le Directeur reçoit tous les mardi, 1, Place Champollion (2e étage).

A CAHORS, le Directeur reçoit tous les jours (mardi excepté).

INGÉNIEURS, EMPLOYÉS, OUVRIERS, OUVRIÈRES,
des emplois rémunérateurs, des primes très élevées vous attendent en **ALLEMAGNE**
RENSEIGNEZ-VOUS A l'**Office de Placement ALLEMAND à CAHORS**, 13, rue Nationale, *tous les vendredis de 2 heures à 7 heures*

Vertiges de l'âge mûr

Aux approches de la cinquantaine, les accidents congestifs sont fréquents, aussi bien chez l'homme que chez la femme. Il est bon alors de prendre des Gouttes Floride, remède végétal concentré pour la circulation. Les Gouttes Floride combattent vertiges, bourdonnements d'oreilles, congestion du visage, varices, etc. Le flacon de Gouttes Floride pour trois semaines : 14 fr. 30. Ttes Phies.

PALAIS DES FETES

Mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, samedi 22, soirée 21 h. Dimanche 23, matinée 15 h. soirée 21 h. : Madeleine Robinson, Daniel Lecourtois dans « *LA CITE DES LUMIERES* ». Avec un bon complément. Actualités françaises,

---

— Farrant me distrait, mais son engouement n'est pas sérieux ; sa vanité seule est en jeu. Je ne crois pas qu'il soit vulnérable par ailleurs.

Daniel la regarda d'un œil sceptique et amusé.

— Il m'est complètement indifférent, précisa-t-elle... Daniel, je me sens déjà réconfortée en votre compagnie. Les distractions de Glen me lasseraient bientôt et, à la maison...

— A la maison ? répéta-t-il.

— Le Régent insiste pour que je prenne une décision au sujet de mon établissement... Morley fait chorus... C'est à en perdre la tête,

— Je comprends, dit Daniel... Je crois que M. Desmond n'a en vue que votre intérêt.

— Je le sais, murmura Stella d'une voix émue... Mais Morley dit qu'il partira si je ne me décide pas à l'épouser... Je ne sais que faire.

Cette révélation accrut le mépris que Kennedy inspirait à Daniel : « Il lui met le marché à la main. C'est un véritable chantage », pensa-t-il.

— Si j'ai accepté toutes les invitations de Farrant, c'est principalement pour me soustraire aux sermons de mon tuteur et à la mise en demeure de Morley.

— Et maintenant vous commencez à avoir assez de Glen et de M. Marmaduke ?

Stella acquiesça d'un mouvement de tête et dit :

— Et j'ai finalement recours à vous. Vous m'inspirez confiance, Daniel... Les hommes, en général, cherchent à vous séduire, à vous flatter, à vous faire la cour... Vous êtes différent : du premier jour, vous m'avez parlé avec franchise, sans arrière-pensée.

Daniel rougit à cette appréciation qu'il savait ne pas mériter.

— Quand vous désirerez rentrer au port, réfugiez-vous dans mes bras... Vous y serez à l'abri.

— Dans un moment de crise, confirma-t-elle, c'est à vous que je donnerai la préférence.

Ils étaient tous deux d'excellents marcheurs et Stella voulut atteindre avec Daniel la limite de ses propriétés. Après une longue randonnée, ils arrivèrent à une forêt particulièrement sauvage et touffue : A la lisière opposée, les bois s'éclaircissaient graduellement et s'arrêtaient sur le bord d'une dune au bas de laquelle courait un maigre ruisseau... Daniel se pencha pour en suivre la direction et dit :

— Je me demande où ce filet d'eau va aboutir ?

— Il se jette finalement dans la mer, du côté de Rye, je suppose : il se gonfle à la marée montante et décroît quand la mer se retire.

— Ce terrain en contre-bas vous appartient-il aussi ?

— Jusqu'au point extrême de la marée basse.

— Descendons jusqu'à ce banc de galets que j'aperçois et nous essaierons de passer de l'autre côté de la falaise.

Daniel se laissa glisser le long de la pente sablonneuse et il soutint la jeune fille pour lui permettre de le rejoindre. Elle dit en jetant un coup d'œil autour d'elle :

— Morley n'arrive pas à trouver le moyen de rendre ce terrain productif.

— C'est un lieu inculte, en effet, reprit Daniel, en considérant la morne étendue de plaine marécageuse, recouverte d'une herbe rare, qui s'étendait de l'autre côté du lit du ruisseau.

— C'est la première fois que je viens aussi loin, remarqua Stella. Cela m'amuse d'explorer cette terre inconnue... A quelle heure êtes-vous de service, ce soir, Daniel ?

— Très tard : maintenant que les nuits sont si longues, un autre garde est chargé de la première ronde.

Ils suivirent le sentier qui contournait finalement la pointe d'une falaise au pied de laquelle la mer venait se briser... Stella baptisa pompeusement l'étroite plage : « Le Lido » et en fit ressortir les attractions mondaines ! Un peu plus loin, une large fissure s'ouvrait dans la paroi rocheuse, mais l'accès s'en trouvait barré par un rideau de plantes épineuses, se rattachant à la végétation qui recouvrait le sommet de la falaise.

— Je suis curieux de savoir où aboutit cette ouverture ? dit Daniel en s'arrêtant et en cherchant à dégager l'entrée.

Il parvint avec peine à se faufiler entre les tiges et disparut... Au bout de quelques minutes, il ressortit, ses cheveux emmêlés à des branchages et à des vrilles de verdure ; ses yeux brillaient comme ceux d'un collégien excité par le jeu. Il dit :

— Stella, c'est une grotte !... Voulez-vous essayer de venir y donner un coup d'œil ? Mais le barrage épineux est très difficile à franchir.

Daniel passa le premier et réussit tant bien que mal à lui ouvrir un passage... Au prix de quelques égratignures, ils se retrouvèrent, au bout d'un moment, tous deux dans la grotte.

Daniel alluma une après l'autre de grosses allumettes de cire pour reconnaître les lieux. Stella pouvait se tenir droite au centre de la grotte, mais Daniel était obligé de se courber. Ils firent le tour de ce domaine et, au bout de leur exploration, ils échangèrent un regard de connivence, comme deux écoliers qui ont réussi une escapade.

— Jusqu'où s'étend cette grotte ? demanda Stella, en manifestant une gaieté fébrile.

Seul, le contact de son petit chapeau de feutre avec le plafond l'empêchait de sauter sur place !

— Nous allons voir...

En ce moment, l'allumette s'éteignit et ils furent plongés dans une obscurité absolue... Daniel frotta une autre allumette et ils s'avancèrent dans un couloir qui se découpait dans le mur opposé.

— Ce passage doit s'enfoncer au-dessous des bois, observa Daniel... On respire mal. N'êtes-vous pas incommodée ?

— Ne parlez pas... Contentez-vous de marcher, répondit Stella avec une intonation extatique.

Ils avancèrent prudemment, en suivant le mur à tâtons. Soudain ils se trouvèrent en face de marches grossièrement taillées dans le roc.

— Il doit y avoir une issue au milieu des bois, Daniel. Cette grotte a dû servir de repaire à quelque vieux contrebandier...

Puis, instinctivement, elle avança la main dans l'obscurité et saisit Daniel par la manche, en ajoutant :

— N'est-ce pas amusant, Daniel ? Nous voici perdus au centre de la terre.

Daniel se retourna à moitié pour répondre :

— Je crois bien que c'est amusant !... Attention... Halte !... Ma tête touche le plafond... Reculez un peu... Je vais examiner où nous sommes.

Il alluma de nouveau une allumette et cria avec autant d'animation que Stella :

— Ma parole ! je crois bien que nous nous trouvons devant une sorte de trappe... Je vais essayer de l'ouvrir...

(*à suivre*).

SERVICE
GÉRANCE d'IMMEUBLES
Encaissement loyers
Recouvrement des arriérés
MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Le prix du pain

A compter du 16 août le prix-limite de vente du pain est fixé comme suit dans le département :

Pain de consommation courante de 2 kilos et au-dessus : 3 fr. 55 le kilo ;

Pain de fantaisie, dit de 1 kilo : 3 fr. 60 la pièce.

Vendanges 1942

Les personnes qui désireraient aller vendanger sont priées de vouloir bien se faire inscrire à la mairie de Cahors.

En ce qui concerne le département de l'Aude, les chefs de colle sont priés de se faire connaître.

Concours de commis des contributions indirectes

Un concours pour l'emploi de commis des contributions indirectes aura lieu le 17 décembre 1942. Le nombre des places mises au concours est fixé à 300. Aucun diplôme n'est exigé. Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 12 septembre 1942. Pour tous renseignements, les candidats pourront s'adresser à la Direction des contributions indirectes de leur département.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Jeudi 20 août, à 20 h. 30, à la Bourse du Travail, réunion de la commission de rugby et de tous les équipiers sans exception, ainsi que tous les jeunes gens désirant pratiquer le rugby sous les couleurs du stade cadurcien.

Signatures des licences, les juniors ayant en leur possession le brevet sportif national, sont priés de l'apporter. Nous rappelons en outre que la deuxième et dernière session du brevet sportif national aura lieu le dimanche matin 6 septembre au stade L.-Desprats et que tous jeunes de moins de 20 ans non munis de ce dit brevet ne pourront en aucun cas obtenir de licence et par conséquent ne prendre part à aucune compétition.

GRANDE JOURNEE CYCLISTE A SAINT-CERE

C'est le 23 août que le Vélo-Club St-Céréen organise deux grandes courses cycliste.

Le matin seront disputées les éliminatoires du Championnat du Lot de vitesse, qui groupera au départ les meilleurs sprinters du département. Les demi-finales et finales seront courues en lever de rideau de la grande course : Grand prix des commerçants et de la ville de St-Céré.

Cette course comprend 100 tours de ville plus un tour de Ségarie. Nul doute qu'un nombre imposant de concurrents prendra le départ et que les meilleurs coureurs amateurs de plusieurs départements seront aux prises. En résumé, course très spectaculaire qui, tous les ans, remporte un immense succès et qui sera encore, cette année, plus passionnante, en raison du nombre et de la valeur des concurrents. De plus, elle est dotée d'une somme de trois mille francs, dont 1.200 francs au premier, sans préjudice des nombreuses primes qui seront disputées au cours de l'épreuve.

Sportifs et amis de « la petite reine », retenez bien cette date : 23 août, à St-Céré.

Nous donnerons sous peu de plus amples détails sur le programme que le Vélo-Club se propose d'établir pour cette belle journée de sport cycliste.

Meeting d'athlétisme

Voici les résultats du meeting qui s'est déroulé dimanche au Stade L.-Desprats devant un public clairsemé, ce qui fut regrettable étant donné la qualité des athlètes qui y participaient :

110 mètres haies. — 1er Sempé, 15" 4/10 ; 2e Charvet.

100 m. — 1er Valmy, 11" ; 2e Barthès, 11" 1/5 ; 3e Arquis, 11" 3/5.

200 m. — 1er Valmy, 24" ; 2e Barthès, 24" 3/5 ; 3e Arquis, 24" 4/5.

3.000 m. — 1er Pujazon, 8' 54",

Longueur — 1er Breittmann, 6 m. 45 ; 2e Valmy, 6 m. 31 ; 3e Lescoul, 6 m. 20.

Hauteur. — 1er Valmy, 1 m. 75 ; 2e Breittmann, 1 m. 70 ; 3e Jaur, 1 m. 70.

Perche. — 1er Breittmann, 3 m. 50 ; 2e Charvet, 3 m. 20.

Poids. — 1er Sempé, 11 m. 85 ; 2e Charvet ; 3e Jaur.

Disque. — 1er Sempé, 36 m. 07 ; 2e Jaur, 32 m. 10 ; 3e Meulet.

CAHORS

Saux

Pour l'anniversaire de la Légion. — Notre ami, Ferdinand Cauzit, a été désigné par le bureau de la section locale, pour porter à Montcuq un petit sac de terre de notre commune. Cette terre sera prise dans la propriété du château d'Aix qui a appartenu, jusqu'à ces derniers temps, à la famille de Gozon. Un ancêtre était chevalier de Rhodes. Il débarrassa l'Ile d'un dragon qui était la terreur des habitants. Des descendants devinrent propriétaires dudit château et de ses dépendances de Saux et d'ailleurs. Un de Gozon fut député sous Charles X et resta maire de la commune pendant longtemps. Ce principal domaine appartient, actuellement, à M. Raymond Méjean, qui sera très satisfait qu'une parcelle de la terre qu'il travaille aide à consacrer l'union des provinces françaises.

Un désastre sur le plateau. — La sécheresse. Point n'est besoin de commentaires.

Puy-l'Evêque

Obsèques. — A Courbenac, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, ont eu lieu les obsèques de M. Cassé Emile, cultivateur à Puy-l'Evêque. Le défunt était âgé de 70 ans. Il était très estimé.

A sa veuve, à ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à tous les membres de sa famille nous adressons nos sympathiques condoléances.

Publications de mariage entre M. Brusquaud Jean, boulanger, et Mlle Labarthe Denise, tricoteuse, tous deux domiciliés à Puy-l'Evêque. Aux futurs époux nous adressons nos bien cordiales félicitations.

Pour nos prisonniers. — Les écoles publiques de Puy-l'Evêque ont donné une séance récréative au profit des prisonniers. Les deux séances organisées de main de maître ont eu un plein succès. Le programme très artistique établi avec beaucoup de goût a été exécuté d'une façon impeccable. Tous les élèves du plus petit au plus grand, jeunes filles, jeunes garçons, ont fait preuve de talent. La recette très fructueuse a été entièrement versée à l'œuvre du colis aux prisonniers.

A tous les acteurs, à leurs dévoués maîtres et maîtresses et à toutes les personnes qui ont apporté leur concours à cette belle fête nous adressons nos bien vives félicitations.

Promilhanes

Mariage. — Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de M. Marius Ségorié, domicilié à Promilhanes, avec Mlle Yvonne Mercadier, domiciliée à Beauregard. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Saint-Martin-le-Redon

Mariage. — Nous venons d'apprendre avec plaisir le prochain mariage de Mlle Geneviève Olivier avec M. Louis Mauria. Nos meilleurs vœux.

Valprionde

Naissance. — Naissance d'un garçon, troisième enfant des époux Brugel, de Bouloc. Nos félicitations et vœux.

FIGEAC

Cambes

Nécrologie. — Notre compatriote M. Lavernhe, ancien commissionnaire du quartier de La Villette, à Paris, vient de décéder à l'âge de 70 ans. Le défunt jouissait de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. Nous adressons nos bien sincères condoléances à sa famille.

Lacapelle-Marival

Les 2 ans de la Légion. — Légionnaires, Volontaires, il y a, près de Clermont-Ferrand, ce qui fut l'oppidum de Gergovie. En ce lieu, au cours de l'an 52 avant J.-C., le grand ancêtre Vercingétorix, qui eut peut-être le premier chez nous le sens national, tint en échec les légions disciplinées de César. Gergovie fut donc, aux jours sévères du siège, la métropole de la France embryonnaire.

Et, le 30 de cet août de défaite, où une ferme espérance doit quand même habiter nos âmes, en un recueillement dans lequel la Patrie entière communiera, les poignées de terre apportées de tous les coins de la France et de son empire, amoncelées sur le plateau de Gergovie en un tumulus symbolique, constitueront un hommage pieux, commandé par le devoir, aux rudes aïeux qui combattirent là, en même temps qu'une opportune et imposante manifestation d'Unité française. Salut cordialement légionnaire. — *Le Chef de District :* Paul ALBET.

Linac

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. René Morlaix avec Mlle Huguette Deutsch.

Tous nos vœux de bonheur.

Puybrun

Mariage. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de notre compatriote, M. Gaston Chapou, maître d'internat au lycée de Cahors, avec Mlle Madeleine Peyre, institutrice, de Larnagol.

Nous offrons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Saint-Céré

Cérémonie légionnaire. — Le dimanche 23 août aura lieu à St-Céré une grande manifestation légionnaire dont nous avons l'avantage de donner le programme : 9 h. 30, rassemblement place Bourseul. 10 h., arrivée du fanion de la section. 10 h. 15, départ pour la maison Canrobert. 10 h. 30, cérémonie à la maison Canrobert (allocutions, prise de terre). 11 h. 10, cérémonie des couleurs. 11 h. 20, dépôt de gerbe au monument aux morts. 11 h. 30, messe pour les morts des deux guerres. 14 h., course de bicyclettes. 16 h., réception des terres du canton.

Durant la journée une quête sera faite par des légionnaires anciens prisonniers, groupés par deux et porteurs de leur insigne.

Thémines

Dans les P.T.T. — M. Trégout, facteur-receveur, est nommé en la même qualité à St-Cyprien, près Cahors. Nous le félicitons pour cette nomination qui constitue un avancement et le rapproche de sa famillle, tout en lui exprimant nos regrets de le voir nous quitter. Nos regrets et nos félicitations s'adressent aussi à Mme Trégout qui remplaça avantageusement son mari pendant sa mobilisation.

GOURDON

Calès

Les méfaits de la foudre. — Une grange, appartenant à notre compatriote, M. Maury, a été tout dernièrement détruite par un incendie allumé par la foudre.

Il n'y a pa eu, heureusement, d'accident de personne. Les dégâts s'élèvent à la somme de 120.000 francs.

Gramat

Pour nos éleveurs. — Un concours spécial de la race ovine des Causses du Lot se tiendra à Gramat le 30 août. Ce concours est doté de subventions importantes : 18.000 fr. de la Chambre d'agriculture du Lot, 2.000 fr. de la ville de Gramat, un objet d'art d'une valeur de 600 fr., une médaille de vermeil, deux médailles d'argent, trois de bronze.

Les éleveurs désireux de faire concourir des animaux reproducteurs de la race des Causses du Lot devront se faire inscrire dans les mairies ou à la direction des services agricoles du Lot, Maison de l'agriculture, à Cahors, avant le 24 août 1942.

Dans la justice de paix. — Nous apprenons avec plaisir la nomination à Gramat de M. Mongère, juge de paix à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), au même poste pour les cantons de Gramat, Livernon et Lacapelle-Marival.

Nécrologie. — Ces jours derniers ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Falières, rue St-Pierre. Nous adressons à toute la famille en deuil nos bien sincères condoléances.

Souillac

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'un garçon prénommé Michel, leur huitième enfant, chez les époux Goursat Constanty, au hameau du Tourtal. Félicitations aux heureux parents.

Cinéma Vox. — Samedi 22, dimanche 23 août en soirée, à 21 h., et dimanche en matinée à 15 h., Camilla Horn, Alexander Sved, Paul Javor, dans « Son dernier modèle », avec un bon complément et les actualités françaises.

Exposition de peinture. — L'exposition de peinture, qui se tient à Souillac, salles de l'école des filles, du 16 au 30 août promet de revêtir un éclat inaccoutumé pour une petite ville comme la nôtre.

M. Loïc Petit, Préfet du Lot, a bien voulu en accepter la Présidence d'honneur aux côtés de M. André Bizac, Maire de Souillac et membre de la Commission administrative départementale. A cette occasion qu'il nous soit permis de dire ici toute l'estime respectueuse que M. le Préfet du Lot a su s'attirer en se révélant Administrateur de grande classe comme il était chef éprouvé. M. André Bizac est présent, comme toujours, quand il s'agit de témoigner une sympathie compréhensive et généreuse à l'égard de nos camarades encore en captivité.

Complétant la suite magistrale des œuvres de Mmes Roxane Lursat, Luce Paris, et de MM. Jean Lursat et Eugène Thiéry, les visiteurs pourront admirer les toiles de Mmes Bergerol, Neuville, et de MM. Bruneau, Picaud, artistes au talent sûr dont la palette a su puiser dans des thèmes qui nous sont familiers des sources d'inspiration diverses et heureuses.

Nous signalerons spécialement, et nos lecteurs nous comprendront, les œuvres de MM. Max Ingrand et Couderc, tous deux prisonniers de guerre, en captivité en Allemagne.

M. Max Ingrand est un artiste incomparable dans l'art de ciseler le verre. Nous citerons pour mémoire son plafond du Théâtre Royal de Roumanie, et la décoration splendide des coursives, et du salon de coiffure de *Normandie*, pièces où dans des formes nouvelles s'affirme une maîtrise indiscutée. Nous ajouterons que Max Ingrand a été hors-concours au Salon du Prisonnier à Paris. Mme Paule Ingrand exposera les toiles qu'elle a à Souillac, ne nous livrant ainsi qu'un aspect incomplet malheureusement de son talent d'une sensibilité rare.

M. Roger Couderc est prisonnier. Son jeune talent s'affirme dans des paysages qu'il traite d'une pâte riche et finement nuancée ainsi que dans des eaux-fortes où la sûreté du trait souligne une observation fine et sensible. Nous exposerons de lui : Femme du Quercy et Tête de Nègre.

Notons enfin la rétrospective très intéressante que M. Gary a réussie à l'aide de gravures du vieux Souillac que sa piété filiale à l'égard de notre Cité destine au Musée futur qu'il faudra bien finir par créer. M. Jean Betze, le distingué Directeur de *Point*, complète cet heureux côté de l'exposition par une série de photographies d'art qui sont des chefs-d'œuvre de genre et de virtuosité.

L'exposition a ouvert ses portes le dimanche 16 août à 14 heures. Nous rappelons que toutes les recettes, ainsi que le pourcentage sur les ventes, seront versés intégralement à la Maison du Prisonnier, Centre d'Entr'aide de Souillac, qui n'a qu'un but : aider nos camarades en captivité ainsi que leurs familles.

Bétaille

Mariage. — C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons la prochaine union de M. Jean-Marie Causse, cultivateur à Chapou, commune de Tauriac, avec Mlle Paulette Pouzalgues, demeurant à Laborie-Bétaille. Sincères félicitations et meilleurs souhaits de bonheur.

Gourdon

Vol mystérieux. — M. Lacroix Paul, négociant à St-Denis-Martel, a constaté qu'une somme importante avait disparu de son coffre-fort fermé à clef. Il n'y a pas eu effraction et la gendarmerie enquête.

Collision mortelle. — Un cycliste, M. Delpy Roger, 23 ans, est entré en collision, près des Quatre-Routes, avec une voiture attelée. Il a succombé peu après à ses blessures.

A la gendarmerie. — M. Caminel Albert, gendarme à la brigade de Gourdon, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de maréchal des logis-chef. Nos bien cordiales félicitations.

Foie et peau

Les Sels Largan agissent comme éliminateurs des déchets toxiques par leur action sur le foie, ils agissent comme dépuratifs par leur action sur le sang. Ils sont donc très recommandables pour la santé, contre les états congestifs et particulièrement contre les affections, démangeaisons et rougeurs de la peau. Les Sels Largan, pour un litre de solution, valent 10 fr. 40 seulement. Ttes Phies.

ETUDE DE MAÎTRE ROBERT SEGUY
Licencié en Droit
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT D'ADOPTION

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le neuf juillet mil neuf cent quarante-deux, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, vu la requête présentée au Tribunal par Madame Adèle-Célestine LIENARD, veuve de Monsieur Alfred-Vincent DANNA, propriétaire, demeurant à Prayssac (Lot), lieu dit « Les Rouges », signée par Maître SEGUY, son avoué,

Vu l'ordonnance de soit communiqué mise au bas de cette requête le vingt-cinq juin mil neuf cent quarante-deux,

Vu les conclusions écrites de Monsieur le Procureur de la République,

Vu l'acte d'adoption du vingt-sept mai mil neuf cent quarante-deux,

Vu les articles trois cent quarante-trois et suivants, trois cent cinquante-cinq et trois cent cinquante-six du Code civil, modifiés par la loi du dix-neuf juin mil neuf cent vingt-trois et celle du vingt-neuf juillet mil neuf cent trente-neuf ; vu les dites lois ;

Ouï Monsieur HEGUY, Juge commissaire en son rapport,

Ouï Maître SEGUY, avoué, dans l'intérêt de l'adoptante,

Ouï le Ministère public en ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

Homologue l'acte d'adoption dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de Puy-l'Evêque, le vingt-sept mai mil neuf cent quarante-deux,

En conséquence, dit qu'il y a lieu à adoption par Madame LIENARD Adèle-Célestine, veuve de DANNA Alfred-Vincent, âgée de soixante-cinq ans, propriétaire, demeurant au lieu dit « Les Rouges », commune de Prayssac, née à Jaignes (Seine-et Marne), le quinze janvier mil huit cent soixante-dix-sept, en faveur de ALFRED Georges-Gustave, né à Paris, quinze, avenue de Chatillon, quatorzième arrondissement, le vingt-deux juin mil neuf cent vingt-deux,

Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de l'année courante de la Mairie du quatorzième arrondissement de la Ville de Paris, et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance du mineur ALFRED, tant sur le registre de l'état civil de la Mairie du quatorzième arrondissement de la Ville de Paris, que sur celui déposé au Greffe du Tribunal civil de la Seine.

Signé :
MALRIEU, *Président ;* MAGNÉ, *Greffier.*
Cahors, le 17 août 1942.
Pour extrait : R. SEGUY, *avoué.*

ETUDE DE MAÎTRE BOUYSSOU JEAN-LÉON
Licencié en Droit
Notaire à Cahors (Lot)

Deuxième insertion

CONSTITUTION D'UN BIEN DE FAMILLE INSAISISSABLE

Aux termes d'un acte de donation reçu par Maître BOUYSSOU Jean-Léon, licencié en droit, notaire à Cahors (Lot), le trente juin mil neuf cent quarante-deux, en présence de témoins, Madame Marie DELRIEU, sans profession, demeurant à Cahors, place Saint-James, numéro 1, veuve non remariée de Monsieur Jean DELCLAUD, a constitué au profit de Monsieur Emile DELCLAUD, négociant, demeurant à Montauban, avenue Gambetta, numéro 102, qui a accepté cette donation dans ledit acte, à titre de bien de famille insaisissable pour être régi par la loi du 12 juillet 1909, modifiée par celle du quatorze mars 1928, et par le décret du 14 juin 1938.

Les immeubles ci-après, situés commune de Gourdon qui comprennent :

Enclos composé de maison actuellement inhabitable, sol, pâture, vigne et terre, aux lieux dits « Bourriat », « Laglevade » et « Pech Brousse », paraissant cadastré numéros 181 p., 202 p., 203 p., 226 p., 226 p., 226 p., 226 p. de la section D, pour une contenance de un hectare quarante-sept ares huit centiares, le tout estimé dix mille fr., ci **10.000 fr.**

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître BOUYSSOU, Notaire soussigné.

Pour deuxième insertion,
Signé : BOUYSSOU, *Notaire.*

Le secret de la santé : activez vos éliminations

Un bon moyen d'activer le foie, les reins, l'intestin, consiste à prendre après le dîner une tasse de l'excellente tisane Vichyflore. Les plantes médicinales associées au sel Vichy Etat qui composent la tisane Vichyflore stimulent doucement les organes éliminateurs. Migraines, vertiges, constipation font place à un agréable bien-être. Vichyflore, 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

PETITES ANNONCES

J'ACHETE tous modèles **machines à coudre.** Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

A vendre, à Figeac, GRANDE MAISON BOURGEOISE. Bon état, intérieur confortable. Echangerais contre maison ou ferme H.V. — Adresse : Havas, Limoges, N° 042 E.

Je céderais des chapeaux, des chaussures, des gants (le tout pour hommes), des stylos, un fichier, une éleveuse, des portefeuilles et serviettes cuir, un aspirateur Lux 110 volts, etc. Voir M. FOURTIER, à Salviac.

POILS DISGRACIEUX détruits sans cicatrices, méthode unique garantie par l'expérience de 18 années. Mme NANTET exerce elle-même. Soins du visage, acné, 2, rue d'Austerlitz (entrée grand portail), Toulouse.

Demandons **ouvrier boulanger.** Tocaven, Nozac (Lot).

ETUDE DE Me HENRI MELLAC
Notaire à Cahors
83, boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par Maître Henri MELLAC, notaire à Cahors, le 20 juillet 1942, enregistré à Cahors, A.C., le 23 du même mois, V° 784, folio 40, case 218, Mlle Albertine-Marie TARAIRE, négociante, demeurant à Cahors, rue Nationale numéro 68, a vendu à Monsieur Roger GASTAL, négociant demeurant à Parnac (Lot), le fonds de commerce d'épicerie, mercerie et primeurs exploité à Cahors, rue Nationale, numéro 68, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marchandises en magasin.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 16 juillet 1942.

La présente vente a été publiée au *Bulletin officiel* des ventes et cessions de fonds de commerce du 5 août 1942. présente insertion en l'étude de Maître MELLAC, notaire à Cahors, domicile élu.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal le 29 juillet 1942.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

ETUDE DE MAÎTRE ROBERT SEGUY
Licencié en Droit
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le vingt et un mai mil neuf cent quarante-deux, enregistré, signifié à avoué et à partie, entre Madame CHATELET Jeanne-Philomène, épouse MONFERRAN Jean-François-Joseph, demeurant à Lyon, rue de Marseille, numéro quarante, et Monsieur MONFERRAN Jean-François-Joseph, Chef d'Atelier aux Usines Citroën, domicilié précédemment à Cahors, et actuellement à Montauban, Cité Véru, il appert que le divorce a été prononcé entre les époux MONFERRAN-CHATELET aux torts et griefs du mari et au profit de la femme.

Cahors, le 12 août 1942.

Pour extrait : R. SEGUY.

ETUDE DE MAÎTRE PIERRE DESPRATS
Licencié en Droit
Avoué à Cahors
10, rue du Portail-Alban

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE SEPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le seize juillet mil neuf cent quarante-deux, enregistré et signifié, entre Madame Jeanne-Marie-Marguerite BLANC, sans profession, épouse de BRUGIDOU Pierre-Louis, ladite dame demeurant à Cahors, rue Fondue-Haute, numéro quarante, et Monsieur Pierre-Louis BRUGIDOU, domicilié à Cahors, rue Fondue-Haute, numéro quarante, mais résidant actuellement à Toulouse, ci-devant rue de Belfort, numéro seize et actuellement rue Raymond-IV, numéro treize, il appert que la séparation de corps a été prononcée d'entre les époux BRUGIDOU-BLANC au profit de la femme et aux torts et griefs du mari. Cahors, le cinq août mil neuf cent quarante-deux. Pour extrait, signé : DESPRATS.

ETUDE DE Me COURBÈS
Notaire à Montcuq

Suivant acte reçu par Me Courbès le 24 juillet 1942, enregistré à Montcuq le même jour, f° 14, n° 56, M. Léon LOUBÉJAC et Mme Marie BOUDET, maîtres d'hôtel domiciliés à Montcuq, ont donné à bail pour neuf années à Mme Léone LOUBÉJAC, épouse de M. Fernand ROVIRA, domicilée à Montcuq, à compter du 1er août 1942, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant qu'ils exploitent à Montcuq à l'enseigne de « Hôtel du Midi ».

Les oppositions seront reçues à Montcuq, en l'étude de Me Courbès, dans les dix jours de la présente insertion, à peine de forclusion.

Suivant acte reçu par Me Courbès le 24 juillet 1942, enregistré à Montcuq le même jour, f° 14, n° 56, M. Léon COMBARIEU et Mme Hélène GACHES, limonadiers, domiciliés à Montcuq, ont donné à bail pour trois années, à compter du 1er août 1942, à Mlle Madeleine COMBARIEU, sans profession, domiciliée à Montcuq, le fonds de commerce de boissons et spiritueux qu'ils exploitent à Montcuq à l'enseigne de « Café du Centre ».

Les oppositions seront reçues à Montcuq, en l'étude de Me Courbès, dans les dix jours de la présente insertion, à peine de forclusion.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.
U.O. 1984, 18-8-42.